



**PÔLE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT**  
Direction-adjointe du logement,  
de la politique de la ville et de l'habitat  
Service aménagement et urbanisme

Affaire suivie par : Yves PAUL  
Mél : yves.paul@cg60.fr  
Tél. : 03.44.10.72.35  
Fax : 03.44.06.64.51

Le Président du Conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental  
des Territoires de l'Oise

Beauvais, le **23 AVR. 2015**

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du PLU  
Commune de ORROUY

Suite à la réception en date du 2 janvier 2015 par nos services de la délibération du Conseil municipal de ORROUY du 15 octobre 2014 nous informant de sa volonté de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme, dans le cadre de la collecte des informations nécessaires à cette procédure, j'ai l'honneur de vous adresser les informations suivantes :

## **I. MOBILITE**

Document de référence :

Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil général le 20 juin 2013 ;  
Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### *1) ROUTES DEPARTEMENTALES :*

La commune est traversée par les Routes Départementales (RD) n° 12, 929 et 144.

#### *1.1 Document à prendre en compte :*

Règlement de la voirie départementale arrêté le 16 février 2011 accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

#### *1.2 Classement des RD :*

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics. Ainsi, selon le reclassement du 16 février 2011 :

- RD 116 = route de 5<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons de dessertes locales)
- RD 123 = route de 3<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques d'importance moyenne)
- RD 163 = route de 4<sup>ème</sup> catégorie (route assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance)
- RD 332 = route de 3<sup>ème</sup> catégorie

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### 1.3 Comptages de trafic :

- RD 116, au PR 10.000 = 241 véhicules par jour, dont 2 % de poids lourds, en 2008 ;
- RD 123 :
  - au PR 28.000 = 1.900 véhicules par jour, dont 3,9 % de poids lourds, en mars 2014 ;
  - au PR 31.000 = 1.769 véhicules par jour, dont 4,5 % de poids lourds, en mars 2014.

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur [opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

### 1.4 Plan d'alignement :

RD 116 = plan d'alignement approuvé le 4 mai 1886.

Compte tenu de l'état des plans d'alignement et afin de solutionner le problème, le Département a entrepris leur restauration, le cas échéant, et leur numérisation, permettant ainsi aux communes qui en feront la demande de recevoir la version numérisée du ou des plans d'alignement toujours en cours sur les RD qui empruntent le territoire communal. Aussi, la donnée n'est pas disponible pour le moment car les plans sont en cours de numérisation aux archives départementales.

### 1.5 Accidentologie entre 2010 et 2014 :

Aucun accident.

### 1.6 Projet routier inscrit au PDMD

En l'état, le Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté le 20 juin 2013 n'inscrit pas de projet routier sur le territoire de la commune de ORROUY.

#### 2) TRANSPORTS :

Le Département est autorité organisatrice des transports interurbains.

Lignes régulières :

- ligne 28, COMPIEGNE / CREPY-EN-VALOIS

Lignes scolaires :

- ligne 11RENF1, desserte des lycées de COMPIEGNE ;
- à destination des établissements scolaires de CREPY-EN-VALOIS ;
- desservant le regroupement pédagogique de BETHANCOURT-EN-VALOIS, GILOCOURT, GLAIGNES, ORROUY, SERY-MAGNEVAL.

Le transport scolaire est pris en charge par le Département au-delà de ses compétences obligatoires en transportant également gratuitement des lycéens et les primaires qui relèvent des compétences respectives de la région et des communes.

Tous les horaires sont disponibles sur le site [www.oise-mobilité.fr](http://www.oise-mobilité.fr)

#### 3) CIRCULATIONS DOUCES :

##### 3.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) :

Le département est compétent pour établir le (PDIPR). Le PDIPR a vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.



Le territoire de la commune d'ORROUY est traversé par :

- les GR 11B et 12 / E3 inscrits au Plan départemental de tourisme pédestre adopté par délibération du Conseil général du 18 janvier 1990 ;
- le circuit « Les Forêts du Sud de l'Oise » inscrit au Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération n° 305 du Conseil général du 8 novembre 1991 ;
- le circuit « Les Ruines de Champlieu » inscrit au PDIPR par délibération n° 306 du Conseil général du 20 juin 2000 ;
- le circuit « De l'Automne à la Sainte-Marie » inscrit au PDIPR par décision n° III-13 de la Commission permanente du Conseil général du 4 juillet 2008.

### 3.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le Conseil général a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le Conseil général a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le document est accessible sur l'opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

## II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

### 1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS) :

Le Conseil général a approuvé le 18 décembre 2008 un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Ainsi, le territoire de la commune d'ORROUY est concerné par :

- l'ENS d'intérêt local « Réserve biologique des Grands-Monts » (OIS24) ;
- l'ENS d'intérêt départemental « Coteaux de l'Automne de Saint-Sauveur à GILOCOURT » (SOIO1) ;
- l'ENS d'intérêt local « Massif forestier de Compiègne/Laigue/Carlepont » (SOIO2) ;
- le GENS d'intérêt départemental « Massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp » (GENS10) ;
- le GENS d'intérêt départemental « Pelouses de la Vallée de l'Automne » (GENS11).

Les GENS (ou Grands Ensembles Naturels Sensibles) ont été identifiés par le département pour intervenir à une échelle plus large que celle d'un ENS dans le but de favoriser la mise en réseau des sites naturels et préserver les continuités écologiques. Le GENS10 fait d'ailleurs l'objet d'une convention d'ouverture au public et de gestion des milieux naturels dans les forêts domaniales de l'Oise entre l'ONF et le Conseil Général.

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en ENS ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil Général visant à les préserver et à les ouvrir au public. La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme afin de sensibiliser les porteurs de projets.

Notez toutefois que le classement ENS n'est pas systématiquement assorti d'un droit de préemption départemental au titre des ENS (classement en zone de préemption au titre des ENS, soit ZPENS) : il n'y a qu'un nombre limité de ces zones sur le département et la commune d'ORROUY n'est pas concernée.

### 2) LA RESSOURCE EN EAU :

#### 2.1 Eau potable :

La commune est alimentée par le syndicat des eaux d'AUGER ST VINCENT.

Le SAGE de l'automne fait l'objet d'une première révision.



Le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA) mets en place des actions en vue de la reconquête de la ressource, initialement fixée pour 2015.

### *2.2 Rivière:*

La commune d'ORROUY est membre du Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de l'Automne à qui elle a délégué sa compétence. Avec l'apparition du volet GEMAPI de la loi Métropole, cette compétence sera prochainement transférée à la communauté de communes qui pourra intégrer ce syndicat. Le SAGEBA est également la structure animatrice du SAGE de l'Automne.

Le territoire est parcouru par un réseau hydrographique représenté par l'Automne, le ru Visery, la Sainte Marie et le ru la Motte.

Faisant parti de l'unité hydrographique Automne, l'atteinte du Bon Etat global est prévue pour 2015 pour l'Automne (FRHR217A) et 2021 pour la Sainte-Marie (FRHR217B). Ces masses d'eau font également parti du Plan Territorial d'Actions Prioritaires (PTAP) de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Concernant la dynamique locale, le SAGEBA met actuellement en place une nouvelle programmation d'actions d'entretien et de restauration du milieu aquatique sous l'égide d'une nouvelle déclaration d'intérêt générale (DIG). Il travaille notamment sur la restauration de la continuité écologique des moulins de la Sainte-Marie qui amènera notamment à des modifications potentielles du tracé hydraulique.

### *3) LES DECHETS :*

Cette thématique n'appelle pas d'observations particulières.

## **III. AMENAGEMENT NUMERIQUE**

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune d'ORROUY les éléments d'information suivants :

### *1) SCHEMA DIRECTEUR TERRITORIAL D'AMENAGEMENT NUMERIQUE*

En matière d'aménagement numérique, le Département de l'Oise tient à communiquer à la commune d'ORROUY les éléments d'information suivants :

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit dans le Code général des collectivités territoriales (CGCT) un article L. 1425-2 qui prévoit l'établissement, à l'initiative des collectivités territoriales, de schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique (SDTAN) au niveau d'un ou plusieurs départements ou d'une région. La loi précise : « Ces schémas, qui ont une valeur indicative, visent à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec l'investissement privé ».

En résumé, le SDTAN recense les infrastructures et réseaux de communications électroniques existants, identifie les zones qu'il dessert et présente une stratégie de développement de ces réseaux, concernant prioritairement les réseaux à très haut débit fixe et mobile, y compris satellitaire, permettant d'assurer la couverture du territoire concerné.

Sur le périmètre du département de l'Oise, le Conseil départemental de l'Oise est en charge depuis début 2010 de l'élaboration de ce SDTAN. Ce dernier a été achevé début 2012 et approuvé en commission permanente le 21 mai 2012.

Le SDTAN est téléchargeable sur le site [www.oise.fr](http://www.oise.fr), rubrique haut-débit.

**Il est donc important que la commune d'ORROUY tienne compte dans son aménagement futur de ce schéma directeur.**

### *2) EXISTANT EN MATIERE D'ACCES INTERNET FIXE HAUT-DEBIT (ADSL) SUR LA COMMUNE D'ORROUY*

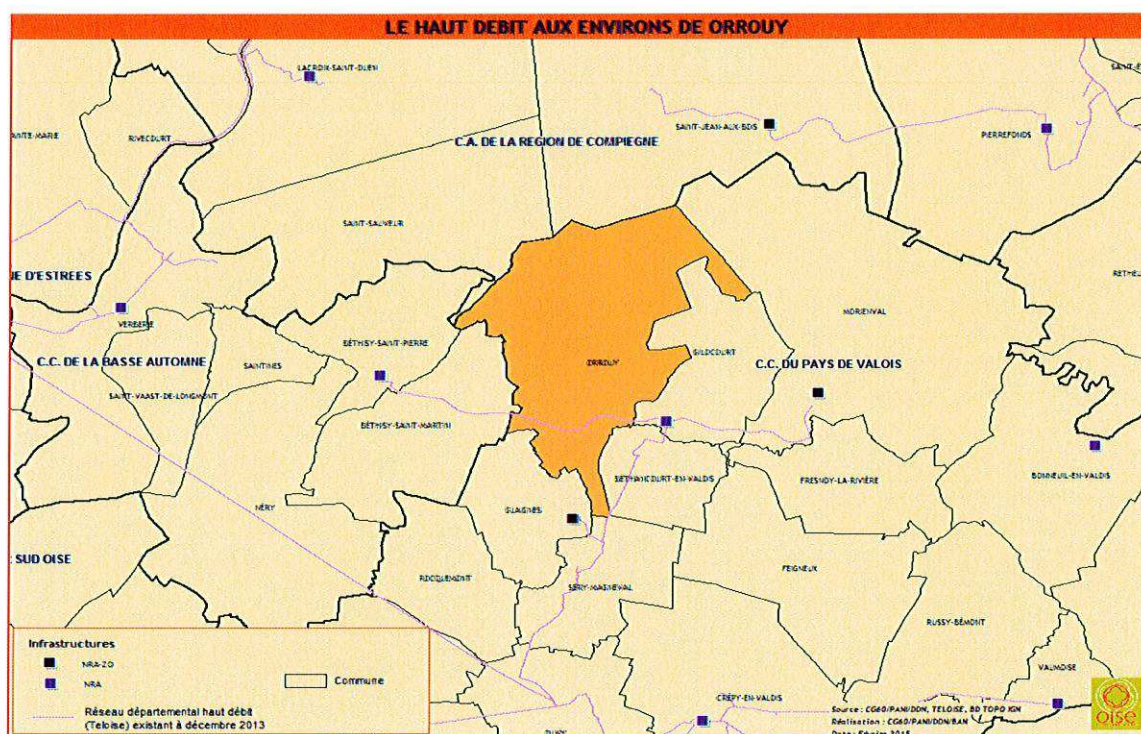
ORROUY est très bien desservi par l'ADSL puisque le sous-répartiteur NRA de raccordement le plus proche est situé dans la commune de GILOCOURT. Ainsi, les habitations sur ORROUY peuvent prétendre pour la majorité des lignes à des abonnements « triple play » (internet, téléphone, télévision).



### 3) EXISTANT EN MATIERE DE RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT-DEBIT DEPARTEMENTAL

La stratégie en faveur du numérique du Département de l'Oise a vu la mise en place d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP) haut-débit « Teloise » dès l'année 2004. Ce réseau entièrement réalisé en fibre optique est long aujourd'hui de plus de 1100 km, et irrigue une grande partie du département, permettant ainsi de développer les usages et services numériques sur notre territoire, par le biais notamment du dégroupage ADSL, du raccordement d'établissements publics, de zones d'activités, d'entreprises ou encore de pylônes de téléphonie mobile.

Concrètement, ce réseau transite sur le territoire de la commune d'ORROUY, et passe également à proximité sur des communes proches ou frontalières (GILOCOURT, BETHANCOURT-EN-VALOIS, SERY-MAGNEVAL, GLAIGNES, BETHISY-SAINT-MARTIN, BETHISY-SAINT-PIERRE, SAINT-JEAN-AUX-BOIS). La carte ci-dessous présente la représentation graphique du tracé de ce réseau autour d'ORROUY.



### 4) PROJET DEPARTEMENTAL TRES HAUT-DEBIT

Le SDTAN ayant été entériné, le Conseil départemental initie dès aujourd'hui le vaste projet de très haut débit FTTH (Fiber To The Home) dans l'Oise.

Ce projet échelonné sur 10 ans a donc pour objectif de raccorder en fibre optique la totalité des foyers isariens, (à l'exception des foyers situés au sein des 52 communes dont le raccordement très haut débit est du ressort des opérateurs privés SFR et Orange) et donc de leur ouvrir la perspective d'usages et de services numériques reposant sur des débits nettement supérieurs (100Mbps) aux possibilités actuelles (20Mbps).

La commune de ORROUY est intégrée dans ce projet afin de pouvoir faire bénéficier ses habitants d'un accès internet très haut débit dans l'année à venir.

Concrètement, le projet départemental s'appuiera sur le réseau Teloise évoqué ci-dessus, réseau qui sera étendu par capillarité et pourra transiter par la commune d'ORROUY pour en desservir d'autres.

**Il est donc important que d'ores et déjà la commune de ORROUY intègre dans son PLU cette extension de réseau fibre optique à venir sur son territoire communal dans les 10 années à venir.**



## 5) MUTUALISATION DES TRAVAUX

La Loi relative à la lutte contre la fracture numérique du 18 décembre 2009 introduit également un nouvel article L49 dans le code des postes et des communications électroniques (CPCE), qui prévoit l'information obligatoire des collectivités territoriales concernées et des opérateurs privés de communications électroniques préalablement à la réalisation, sur le domaine public, de tout chantier de génie civil de taille significative.

L'objectif est ainsi de faciliter les déploiements de réseaux de communications électroniques à très haut débit et d'en réduire les coûts en offrant aux collectivités et aux opérateurs la possibilité de mettre à profit ces travaux pour installer leurs propres infrastructures destinées à recevoir des câbles de communications électroniques. En outre, la mutualisation des travaux effectués sur la voirie évitera des interventions successives et limitera la gêne aux usagers.

### SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS EN MATIERE D'AMENAGEMENT NUMERIQUE

- a. Maintenir à jour au niveau de son PLU la cartographie précise des réseaux de communication présents sur le territoire communal, qu'il s'agisse :
  - a- Du réseau filaire cuivre et fibre optique
  - b- Du réseau aérien cuivre et fibre optique
  - c- Des différentes composantes de ces réseaux filaires et/ou aériens
  - d- NRA
  - e- Chambres
  - f- Fourreaux
  - g- Poteaux
  - h- Locaux techniques, répartiteurs
  - i- Antennes
  - j- Pylônes

Ces informations sont importantes dans le cadre d'une mutualisation possible des équipements existants et également dans le cadre du calcul de la redevance d'occupation de sols par la commune.

- b. Favoriser autant que possible l'implantation de zones d'activités ou de logements dans des zones couvertes numériquement ou sur le point de l'être
- c. Intégrer l'opportunité de pré-équiper toute nouvelle zone aménagée lors des travaux de création ou de réfection de voirie importants
- d. Prévoir la mise en place de fourreaux vides destinés à la fibre optique dans le cadre des aménagements de voirie futurs, en cohérence avec les recommandations techniques du porteur du SDTAN (Conseil général de l'Oise).
- e. Dans le cadre de l'obligation L49, informer systématiquement le titulaire du SDTAN des travaux prévus sur la commune et rentrant dans le cadre prévu dans cette loi. A l'inverse, le titulaire du SDTAN informera la commune de toute demande de travaux dont il aura eu connaissance sur son territoire et rentrant dans le cadre de cet article L49.

## IV. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental est propriétaire sur le territoire de la commune d'ORROUY du site antique de CHAMPLIEU

## V. LOGEMENT

### 1) SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Dans l'Oise, le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV) applicable a été adopté le 11 juillet 2003.



## 2) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le Plan Départemental de l'Habitat (PDH). Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic des marchés du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

Le document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, Opendata Oise ([opendata.oise.fr](http://opendata.oise.fr)), thématique « Urbanisme et habitat » et sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/plan-departemental-delhabitat-pdh/>».

À titre indicatif, sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Valois, EPCI auquel appartient la commune d'ORROUY, le PDH préconise la production annuelle de 280 à 310 logements à l'horizon 2020 dont 29% de logement locatif social et 23% de logements en accession sociale.

## 3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. Aussi, le Président du Conseil général de l'Oise a décidé la création d'un PIG 60 Amélioration de l'habitat privé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Le descriptif de ce programme est accessible sur le site internet du Département sous le lien suivant : «<http://www.oise.fr/mes-services/cadre-de-vie/logement-politique-de-la-ville-habitat/>».

Par ailleurs, je ne manquerai pas, en cours d'élaboration de ce document d'urbanisme, de vous faire parvenir tous les éléments nouveaux relevant de la compétence du Département.

Pour le Président du Conseil général,  
et par délégation,  
le Directeur général-adjoint du pôle  
Développement des Territoires et  
Environnement

Olivier GROS

P.J. : 5 fiches descriptives ENS.  
4 fiches descriptives PDIPR





OIS24

Réserve biologique des Grands-Monts



ID

**Surface :** 126**Altitude :****Entité paysagère :**

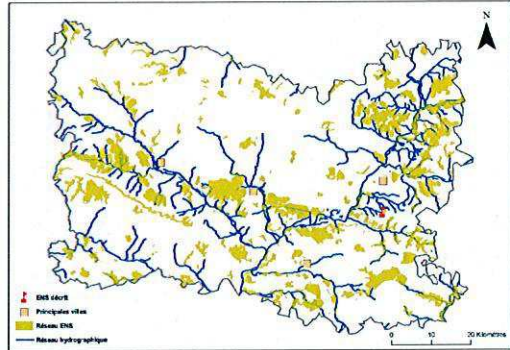
VALLEE DE L'OISE.

**Canton(s) concerné(s) :**

CREPY-EN-VALOIS, VIEUX-MOULIN.

**Commune(s) concernée(s) :**

ORROUY, SAINT-JEAN-AUX-BOIS, SAINT-SAUVEUR.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212001, Natura 2000 - ZSC : FR2200382, Réserve biologique : FR2300018, ZICO PE 03, ZNIEFF I n° 220014322.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

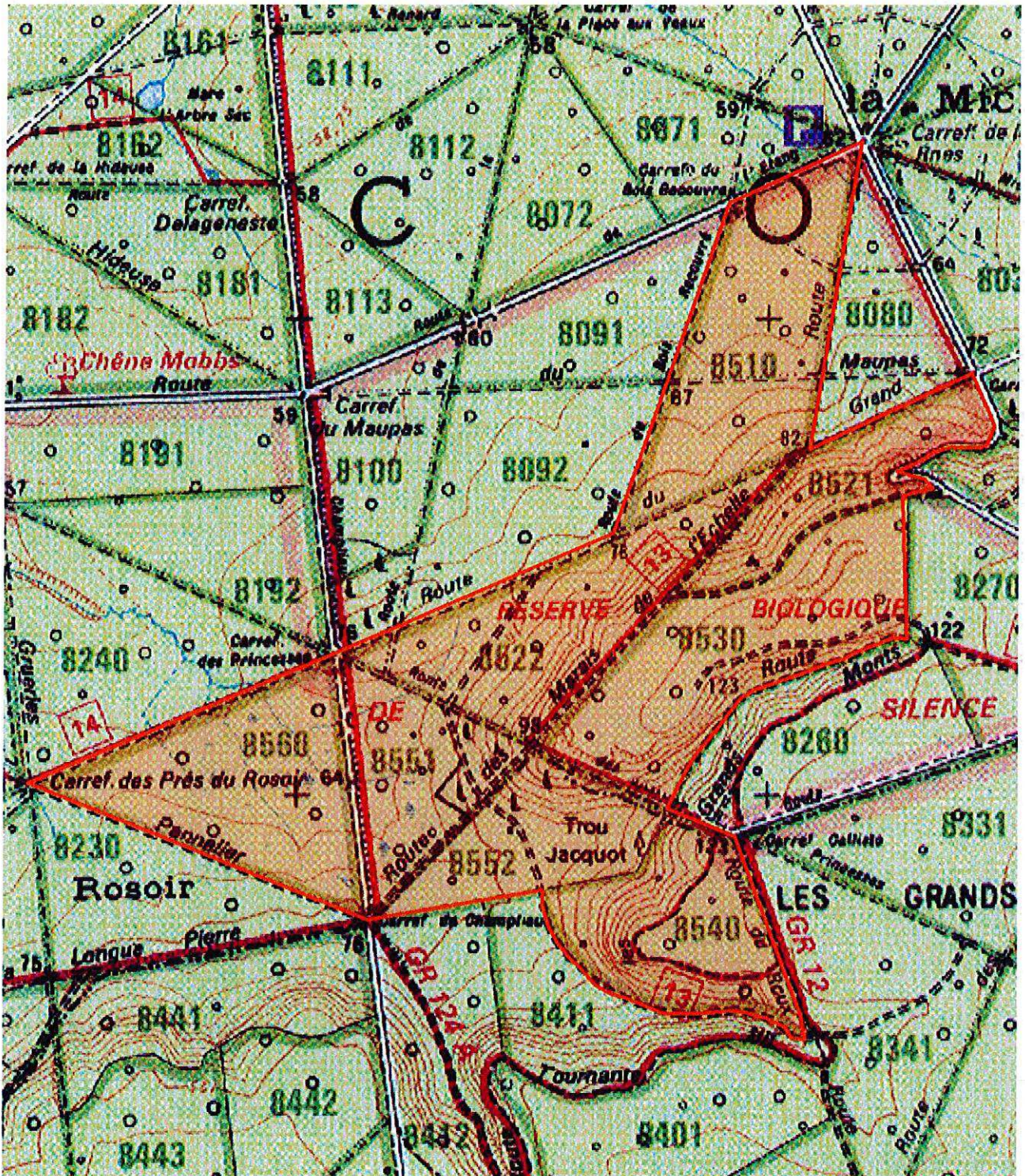
### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

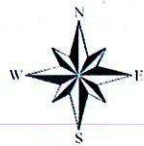
Cet ENS est classée en Réserve biologique forestière. L'Office National des Forêts est le correspondant sur ce site et a proposé de compléter les informations.





 Délimitation de l'ENS

0 140 280 m



## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

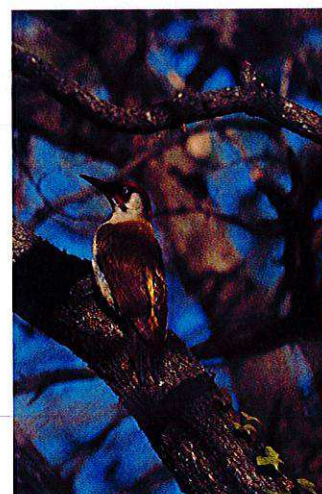
Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE





## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

Plan de gestion prévu pour 2010

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*





SOI01

Coteaux de l'Automne de Saint-Sauveur à Gilocourt



ID

**Surface :** 755**Altitude :** 40 - 140 m**Entité paysagère :**

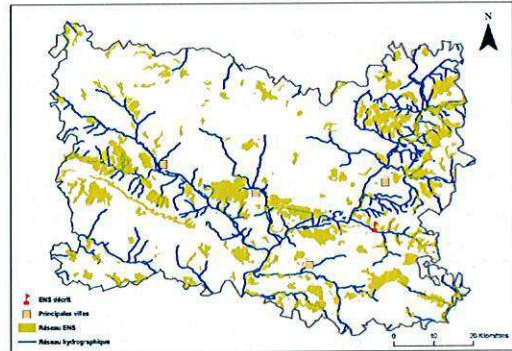
SOISSONNAIS, VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

CREPY-EN-VALOIS, VIEUX-MOULIN.

**Commune(s) concernée(s) :**

BETHISY-SAINT-MARTIN, BETHISY-SAINT-PIERRE, GILOCOURT, ORROUY, SAINT-SAUVEUR.



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212001, Natura 2000 - ZSC : FR2200566, ZICO PE 03, ZNIEFF I n°220005056, ZNIEFF II n°220420015.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée

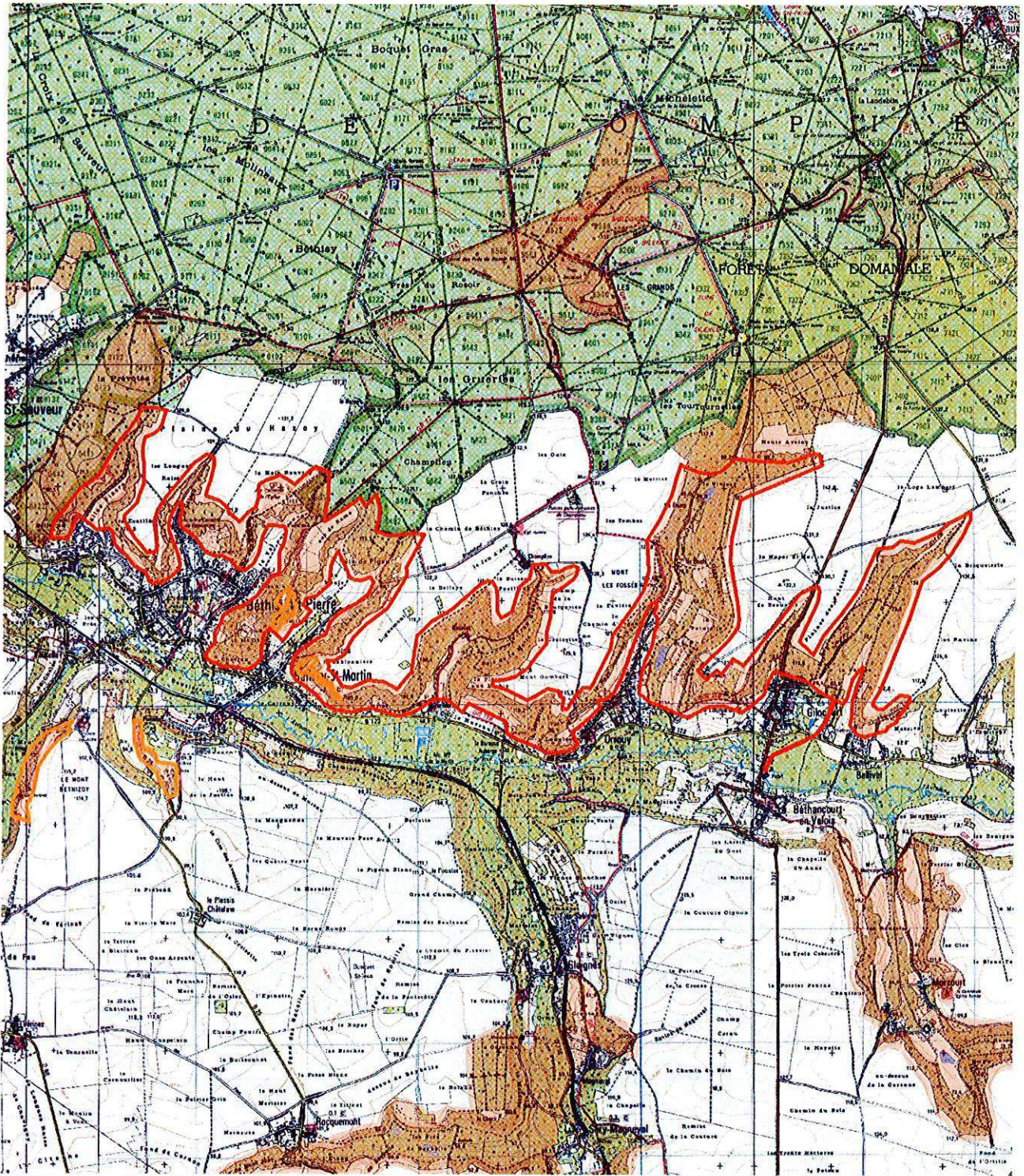
Gestion écologique des milieux naturels du site.  
Accueil du public





### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)

Le site s'étire sur les coteaux dominant la vallée de l'Automne et est relié sur sa partie nord au massif forestier de Compiègne-Laigue-Ourscamp. L'encaissement important et les nombreuses digitations du site multiplient les expositions diverses et les microclimats.





-  Délimitation de l'ENS
-  Zone de préemption de l'ENS

0 950 1 900 m





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

Les forêts thermophiles, les lisières et les pelouses calcicoles

##### Espèces végétales remarquables

L'exceptionnel Botryche lunaire (*Botrychium lunaria*\*) ; le très rare Fumana couché (*Fumana procumbens*\*) ; la Bugrane naine (*Ononis pusilla*\*) ; le Polygale chevelu (*Polygala comosa*\*) ; la rare Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*\*) ; le Limodore à feuilles avortées (*Limodorum abortivum*\*) ; l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*\*) ; l'Armérie faux-plantain (*Armeria arenaria*\*) ; l'exceptionnelle Laïche des bruyères (*Carex ericetorum*) ; la Laïche humble (*Carex humilis*) ; la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*\*)

##### Espèces animales remarquables

Le Lézard vert (*Lacerta viridis*) ; le Pic noir (*Dryocopus martius*) ; le Pouillot de Bonelli (*Phylloscopus bonelli*) ; le Muscardin (*Muscardinus avellanarius*) ; la Martre des pins (*Martes martes*) ; le Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*), le Vespertilion de Natterer (*Myotis nattereri*), le Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) ; l'Oreillard roux (*Plecotus auritus*).

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

Les boisements sont très bien connectés entre eux mais les autres milieux tendent vers un isolement progressif par conquête forestière.

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Seule la RD 123 et les zones agricoles provoquent des coupures dans ce grand site. Au nord, les connexions sont très bonnes avec la forêt de Compiègne.

#### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. Les fonctionnalités sont remarquablement préservées grâce à la taille importante du site et les nombreuses connexions intra- et extra-site. Les pelouses sont toutefois en voie de fermeture. Quelques décharges ponctuelles ternissent le site çà et là.

### DESCRIPTION PAYSAGERE

La vallée de l'Automne est marquée par une urbanisation prononcée qui s'étale le long du coteau et qui diffuse par ses vallons secondaires également occupés par des champs pâturés/cultivés. Les vallons boisés sont connectés à un vaste massif domanial sur le plateau. En rebord de plateau, on retrouve des poches agricoles isolées entre forêt de plateau et coteaux boisés. L'une d'entre elle supporte un domaine agricole (Champlieu) et surtout un site gallo romain (amphithéâtre, temple, termes). Ces poches agricoles confinées offrent des situations privilégiées de perception du site et des coteaux opposés (au-delà du site). En fond de vallée, la route RD12 véhicule l'essentiel des vues. Intra-site, quelques panoramas à flanc de coteau permettent d'appréhender visuellement la vallée.

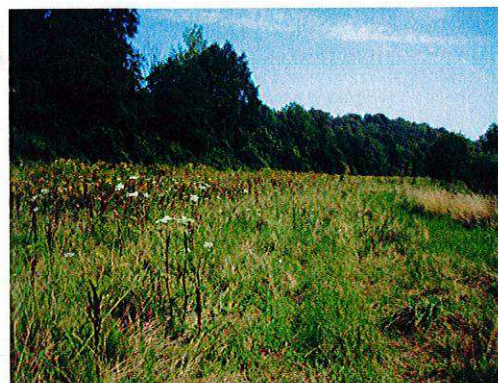
Il n'y a pas d'axe important qui part du fond de vallée et qui remonte le coteau. Quelques routes communales (plus ou moins carrossables) existent, les chemins balisés ou non sont en revanche très nombreux.

Ces routes et chemins gravissent les coteaux soit à la perpendiculaire soit en lacet. Dans tous les cas, ces axes sont régulièrement encaissés avec des talus forestiers intéressants. On soulignera le cas intéressant d'un chemin à proximité de Béthisy-St-Pierre.

Plus les coteaux sont éloignés des habitations, mieux ils sont conservés. De nombreux cas de décharges sauvages s'observent ainsi que des cas de cabanisation.

### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible par la route et de nombreux sentiers. La praticabilité de ces sentiers est aisée. L'accès au site est facilité par la présence d'un GR.



## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

### **Principaux usages et activités sur le site**

Agriculture (maïs, trèfle, prairies pâturées), foresterie (peupleraies plus quelques plantations ponctuelles de robiniers et de résineux) et loisirs (promenade, chasse)

### **Principales activités aux alentours**

Agriculture, foresterie

### **Fréquentation**

Forte (nombreux villages et accès). Les cavités souterraines abritant les populations de chiroptères doivent être tenus à l'écart de toute valorisation touristique pendant la période de l'hivernage.

### **Réglementations diverses**

Quelques propriétés privées barrées et présence de panneaux interdisant les décharges et la circulation d'engins de cross

### **Foncier**

Une ZPENS de 29 hectares a été définie sur les sites SO11 "Coteaux de l'Automne de Saint-Sauveur à Gilocourt" et VMU53 "Les Larris".

### **Présence de bâtiments**

Quelques sentiers aménagés (rambarde) et pistes sauvages de cross à proximité du stade de football

### **Gestion et valorisation actuelles**

Forêt privée : 4 Plans Simples de Gestion mis en place, couvrant 50% de la superficie.

### **Dégradation et menaces**

Plantations diverses, espèces invasives en milieux pionniers et anthropisés (Buddleia, Renouée) et décharges sauvages

## Historique et piste d'actions

### **Date d'intégration**

### **Pistes d'actions**

- Réhabilitation des carrières et des grottes
- Gestion des pelouses
- Gestion écologique à confier au CSNP si acquisition en propre
- Soutien financier pour gestion écologique du site, 2 sites gérés par le CSNP
- Suiv écologique par CSNP
- PDIPR/Aménagements /Animations scolaires
- Délégation d'entretien aux associations par procédure d'appel d'offres

### **Etat d'avancement**

### **Maitre d'ouvrage choisi**





SOI02

Massif forestier de Compiègne/Laigue/Carlepont



ID

**Surface :** 99

**Altitude :**

**Entité paysagère :**

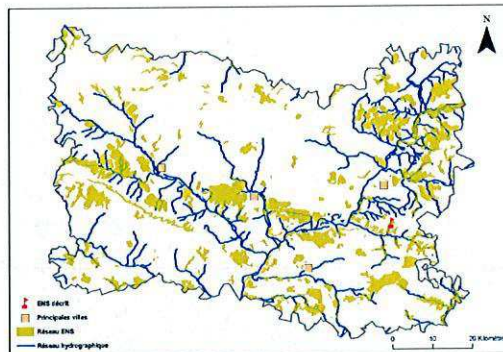
SOISSONNAIS, VALLEE DE L'OISE.

**Canton(s) concerné(s) :**

CREPY-EN-VALOIS.

**Commune(s) concernée(s) :**

GILOCOURT, ORROUY.



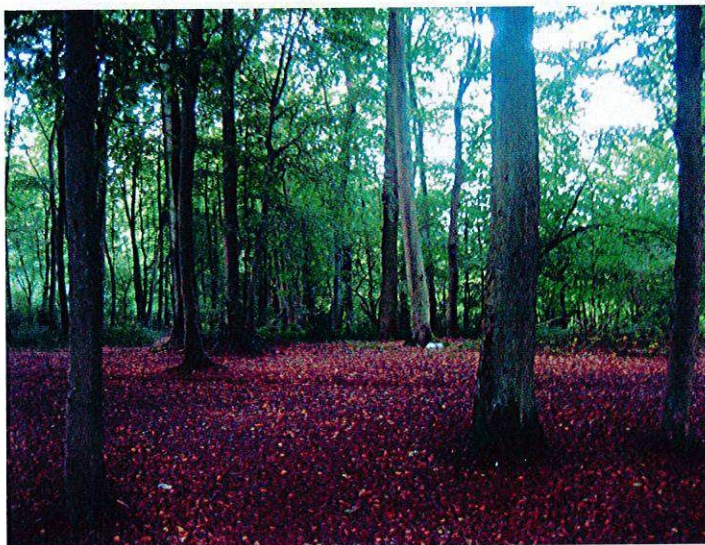
### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS : FR2212001, ZICO PE 03, ZNIEFF I n° 220014322.

### Valeur patrimoniale

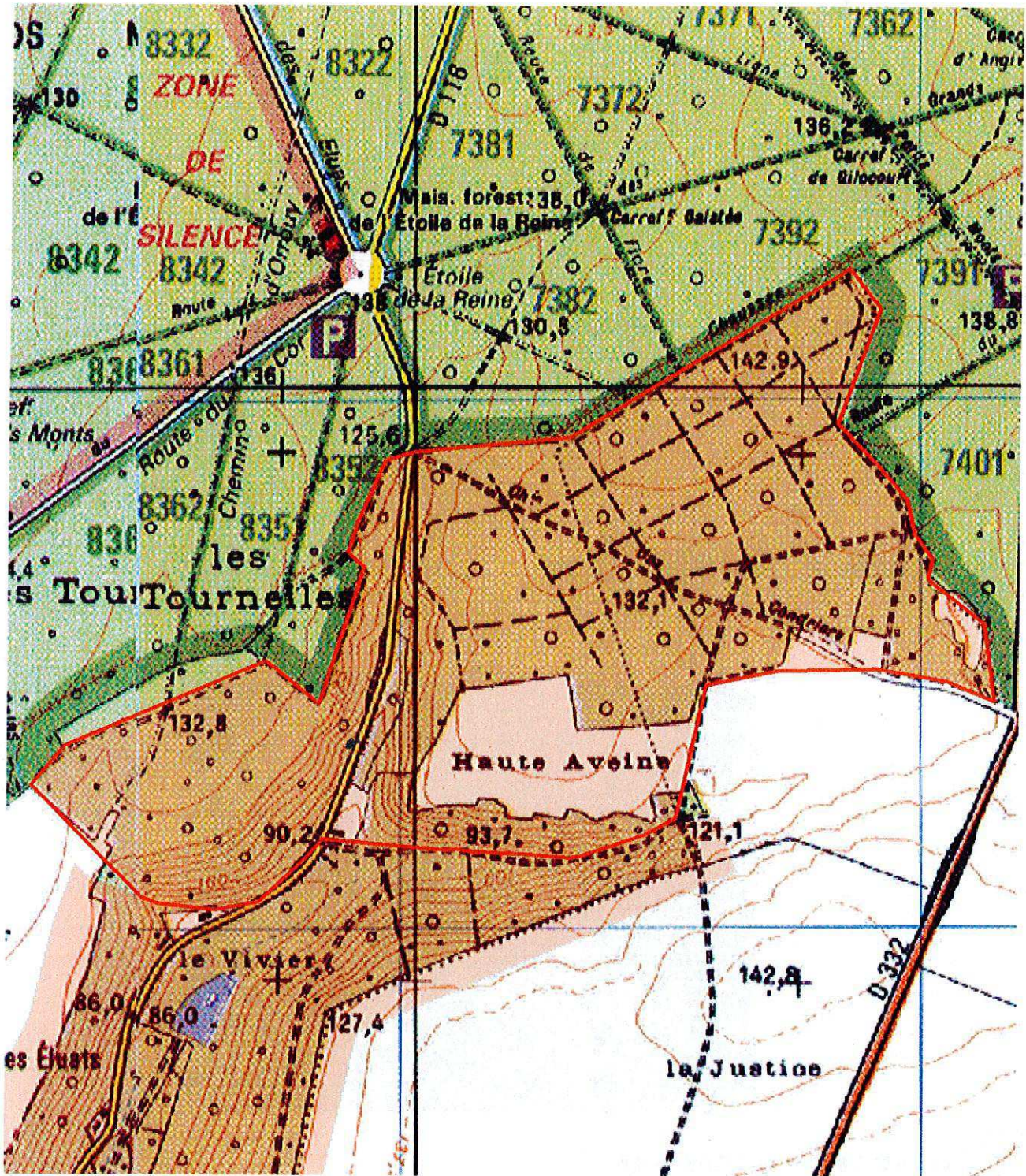
- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

### Vocation proposée



### Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)





 Délimitation de l'ENS

0 125 250 m





## Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### *Composition*

Milieus naturels dominants

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

#### *Organisation, fonctionnement et état de conservation*

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE





## Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

*Principaux usages et activités sur le site*

*Principales activités aux alentours*

*Fréquentation*

*Réglementations diverses*

*Foncier*

*Présence de bâtiments*

*Gestion et valorisation actuelles*

*Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

*Date d'intégration*

*Pistes d'actions*

- PDIPR/Aménagements /Animations scolaires

*Etat d'avancement*

*Maitre d'ouvrage choisi*





GENS10

Massif forestier de Compiègne, Laigue, Ourscamp



ID

**Surface** : 27796**Altitude** : 30 - 151 m**Entité paysagère** :

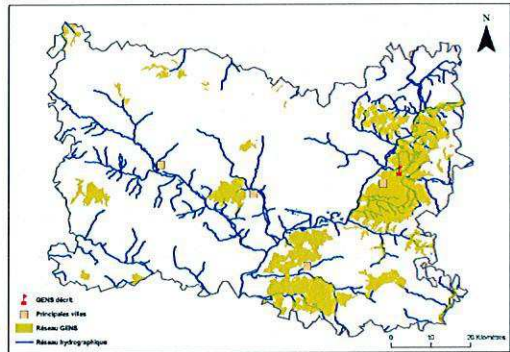
NOYONNAIS, SOISSONNAIS, VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s)** :

Attichy, Bienville, Compiègne, Crépy-En-Valois, Estrees-Saint-Denis, Jaux, Noyon, P

**Commune(s) concernée(s)** :

ARMANCOURT, BAILLY, BERNEUIL-SUR-AISNE, BETHISY-SAINT-MARTIN, BETHISY-SAINT-PIERRE, CAISNES, CARLEPONT, CHIRY-OURS CAMP, CHOISY-AU-BAC, CLAIROIX, COMPIEGNE, CUISE-LA-MOTTE, CUTS, GILOCOURT,



### Inscription à inventaire, statut de protection :

Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.

### Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

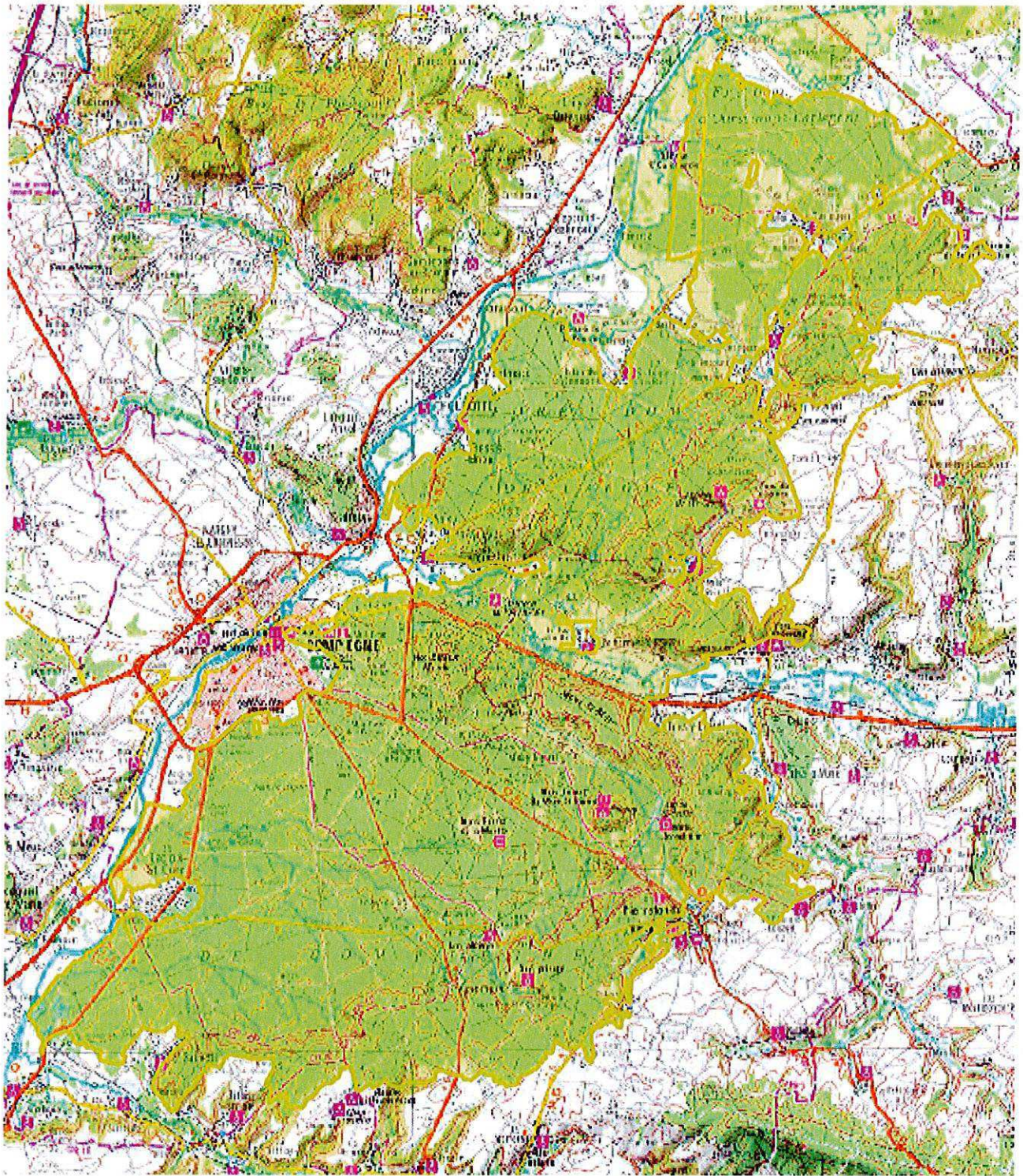
### Vocation proposée



### Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)

Le site est sans nul doute le plus vaste ensemble forestier de l'Oise. Il s'étend sur près de 30 000 ha en rive gauche de l'Oise, depuis les coteaux surplombant la vallée de l'Automne jusqu'au nord-est de Compiègne. L'essentiel du site est concerné par des boisements et notamment des chênaies-charmaies-hêtraies. Le site est caractérisé par de nombreux points d'appel remarquables et patrimoniaux, tant écologiques que paysagers et sociaux. Le site abrite notamment la clairière de l'Armistice, ou fut signé l'Armistice de la première guerre mondiale et l'allée des Beaux-monts, véritable trouée dans le massif de Compiègne décidée par Napoléon Ier.





 Délimitation du GENS

0 2 760 5 520 m





## Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieux naturels dominants

la hêtraie neutrophile continentale du Galio odorati-Fagetum sylvaticae ; la hêtraie neutrophile subatlantique/précontinentale du Hyacinthoido non scriptae-Fagetum sylvaticae ; la chênaie-charmaie acidocline du Lonicero periclymeni-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ; la chênaie-hêtraie du Fago sylvaticae-Quercetum petraeae (type subatlantique méridional) ; les hêtraies-chênaies acidophiles hydromorphes du Quercu roboris-Betuletum pubescentis ; la hêtraie calcicole de l'Hordelymo europaei-Fagetum sylvaticae (type subatlantique méridional) ; la hêtraie thermocalcicole submontagnarde du Cephalanthero-Fagion sylvaticae ; la frênaie à Laïche espacée du Carici remotae-Fraxinetum excelsioris ; les ormaies-frênaies à Orme lisse, sur banquettes inondables (Ulmo laevis-Fraxinetum excelsioris) ; les frênaies-acénaies fraîches, sur ravins froids du Lunario redivivae-Acerion pseudoplatani ; les groupements herbacés humides nitrophiles de l'Aegopodion podagrariae et de l'Alliarion petiolatae ; les pelouses sur sables du Violion caninae à Dianthus deltoides.

##### Espèces végétales remarquables

le Géranium sanguin (Geranium sanguineum\*), l'Armérie faux-plantain (Armeria arenaria\*) ; la rare Gentiane croisettes (Gentiana cruciata\*) ; la Laïche de Reichenbach (Carex reichenbachii\*) ; la Pyrole à feuilles rondes (Pyrola rotundifolia var. rotundifolia\*) ; le Cynoglosse d'Allemagne (Cynoglossum germanicum\*) ; la Prêle d'hiver (Equisetum hyemale\*) ; l'Orme lisse (Ulmus laevis\*) ; la Nivéole de printemps (Leucojum vernum\*) ; la Véronique en écus (Veronica scutellata\*), le Potamogeton coloré (Potamogeton coloratus\*) ; le Dicrané vert (Dicranum viride)..

##### Espèces animales remarquables

Espèces inscrites aux Directives de Natura 2000

>> Invertébrés : Barbot (Osmoderma eremita\*) ; Cuivré des marais (Lycaena dispar) ; Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) ; Ecaïlle chinée (Callimorpha quadripunctaria\*) ; Grand capricorne (Cerambyx cerdo) ; Lucane cerf-volant (Lucanus cervus) ; Taupin violacé (Limoniscus violaceus) ; Sphinx de l'Epilobe (Proserpinus proserpina\*)

>> Mammifères : Grand Murin (Myotis myotis) - Reproduction ; Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) - Reproduction ; Vespertilion de Bechstein (Myotis bechsteini) ; Vespertilion de Natterer (Myotis nattereri) ; Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)

>> Oiseaux : Alouette lulu (Lullula arborea) - Hivernage ; Autour des palombes (Accipiter gentilis) - Reproduction ; Balbuzard pêcheur (Pandion haliaetus) - Etape migratoire ; Bondrée apivore (Pernis apivorus) - Reproduction ; Busard cendré (Circus pygargus) - Etape migratoire ; Busard Saint-Martin (Circus cyaneus) - Reproduction ; Circaète Jean-le-blanc (Circaetus gallicus) ; Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus) - Reproduction ; Epervier d'Europe (Accipiter nisus) - Reproduction ; Faucon émerillon (Falco columbarius) - Etape migratoire ; Faucon pèlerin (Falco peregrinus) - Etape migratoire ; Gorgebleue à miroir (Luscinia svecica) - Reproduction ; Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis) - Reproduction ; Milan noir (Milvus migrans) - Etape migratoire ; Milan royal (Milvus milvus) - Etape migratoire ; Pic mar (Dendrocopos medius) - Résidente ; Pic noir (Dryocopus martius) - Résidente ; Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio) - Reproduction ; Sterne pierregarin (Sterna

#### Organisation, fonctionnement et état de conservation

##### Agencement et connexion des milieux dans le site

Les milieux sont particulièrement bien connectés entre eux et le site est très homogène. Les corridors biologiques sont nombreux et fonctionnels permettant de bonnes connexions.

##### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Le site est très vaste et autonome écologiquement. Ses connexions avec les vallées de l'Oise et de l'Automne sont particulièrement bonnes. Le site diffuse des digitations boisées vers les massifs environnants, ce qui permet des échanges.

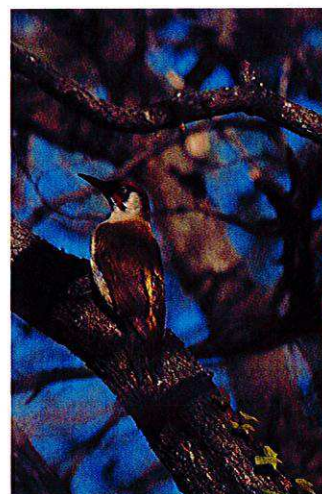
##### Etat de conservation et fragilité du site

Etat de conservation bon. Le cortège spécifique associé est de toute évidence présent et peu perturbé. Quelques dégradations et ruptures émaillent le site mais concernent de petites surfaces. La futaie régulière domine le site mais tous les régimes sylvic

### DESCRIPTION PAYSAGERE

#### DESCRIPTION SOCIALE

Facilement accessible et praticable par de nombreux chemins, sentes et layons.





## Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

Foresterie (résineux) et loisirs (étangs de pêche) et quelques parcelles agricoles (pâturages)

### *Principales activités aux alentours*

Agriculture, foresterie

### *Fréquentation*

Le site est un point d'appel touristique important, et notamment le site des Beaux-Monts ainsi que la Clairière de l'Armistice.

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

### *Dégradation et menaces*

Foresterie parfois dégradante (coupes à blanc, plantation de résineux...)

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*





GENS11

Pelouses de la Vallée de l'Automne



ID

**Surface :** 3159**Altitude :****Entité paysagère :**

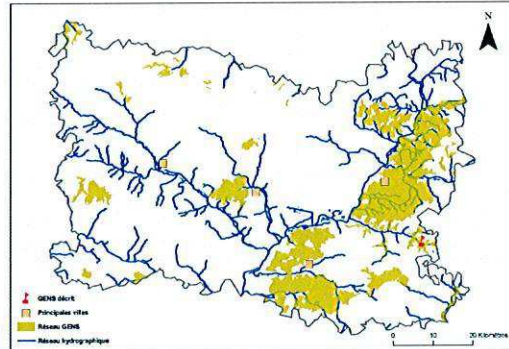
SOISSONNAIS, VALLEE DE L'OISE, VALOIS MULTIEN.

**Canton(s) concerné(s) :**

Crépy-En-Valois, Pont-Sainte-Maxence, Vieux-Moulin.

**Commune(s) concernée(s) :**

AUGER-SAINT-VINCENT, BETHISY-SAINT-MARTIN, BETHISY-SAINT-PIERRE, BONNEUIL-EN-VALOIS, DUVY, EMEVILLE, FEIGNEUX, FRESNOY-LA-RIVIERE, GILOCOURT, GLAIGNES, MORIENVAL, NERY, ORROUY, ROCQUEMONT,

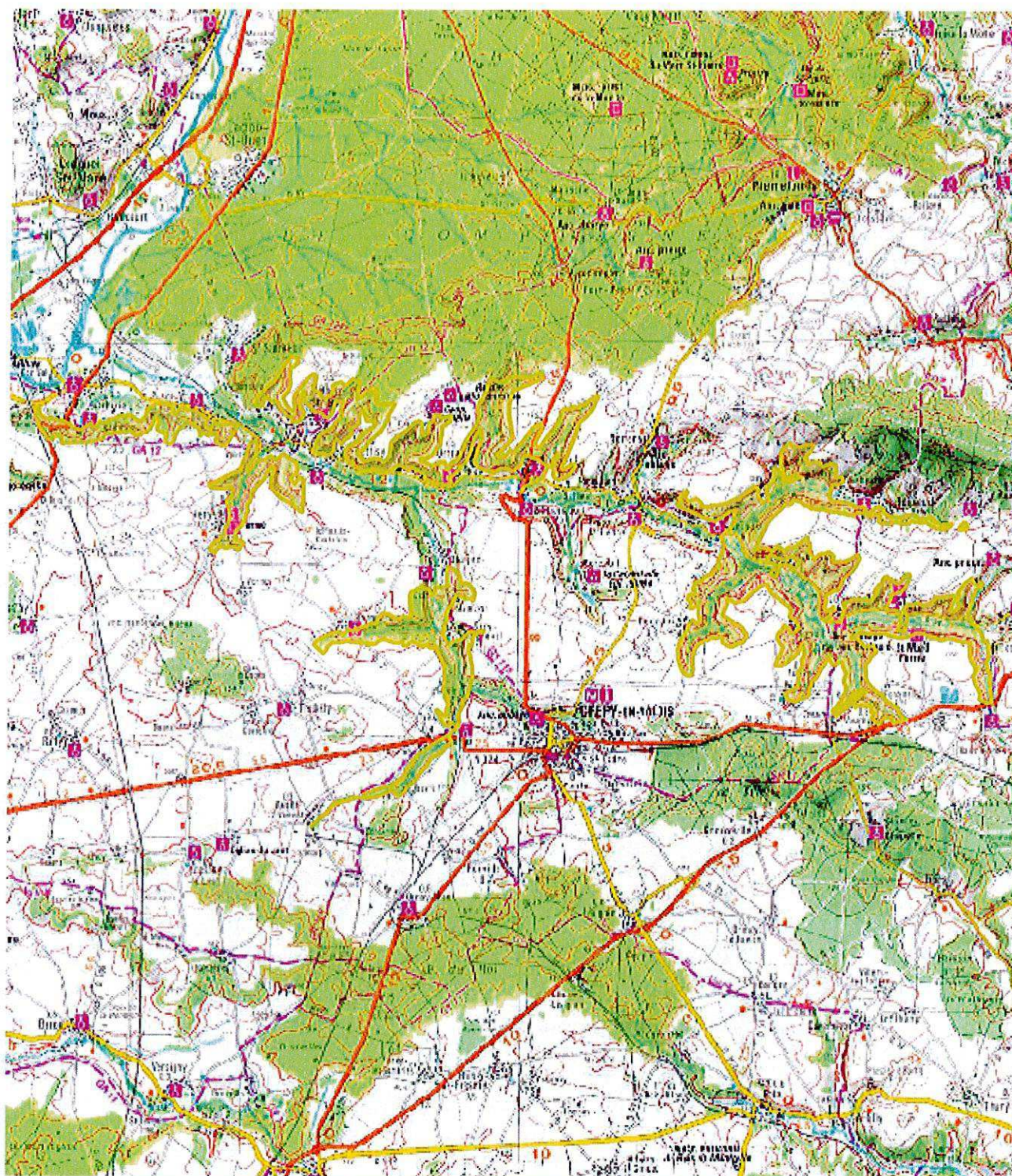
**Inscription à inventaire, statut de protection :***Natura 2000 - ZPS, Natura 2000 - ZSC, ZICO, ZNIEFF I, ZNIEFF II.***Valeur patrimoniale**

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

**Vocation proposée****Présentation du Grand Ensemble Naturel Sensible (GENS)**

Le site reprend en grande partie le périmètre de la Znieff de type II "Vallée de l'Automne", du fond de vallée jusqu'aux coteaux les plus élevés. L'Automne est un affluent rive gauche de l'Oise et débouche sur celle-ci au niveau de Verberie. Elle est alimentée par de nombreux petits ru qui viennent la grossir de sa source à son embouchure. C'est une vallée particulièrement encaissée avec de nombreuses digitations suivant globalement une orientation nord-ouest/sud-est. Les différences d'affleurements et d'exposition génèrent une diversité importante de milieux patrimoniaux, dont de nombreux milieux au caractère thermocalcicole marqué.





 Délimitation du GENS

0 2 450 4 900 m





## Description et intérêt du Grand Ensemble Naturel Sensible

### DESCRIPTION ECOLOGIQUE

#### Composition

##### Milieus naturels dominants

Habitats de la Directive Habitats : Hêtraies du *Asperulo-Fagetum* ; Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*)(\*sites d'orchidées remarquables)\* ; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*\* ; Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) ; Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli* ; Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires ; Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin ; Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)\* ; Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyso-Sedion albi*\* ; Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou *Hydrocharition* ; Tourbières basses alcalines.

##### Espèces végétales remarquables

##### Espèces animales remarquables

Espèces de la Directive Habitats :

>> Invertébrés : Ecaille chinée (*Callimorpha quadripunctaria*)\* ; Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)

>> Mammifères : Grand Murin (*Myotis myotis*) - Résidente. Hivernage ; Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrum-equinum*) - Résidente. Hivernage ; Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) - Résidente. Hivernage ; Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) - Résidente. Hivernage ; Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*) - Résidente. Hivernage

### Organisation, fonctionnement et état de conservation

#### Agencement et connexion des milieux dans le site

#### Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

#### Etat de conservation et fragilité du site

### DESCRIPTION PAYSAGERE

### DESCRIPTION SOCIALE





## Usage et gestion du Grand Ensemble Naturel Sensible

### *Principaux usages et activités sur le site*

### *Principales activités aux alentours*

### *Fréquentation*

### *Réglementations diverses*

### *Foncier*

### *Présence de bâtiments*

### *Gestion et valorisation actuelles*

Site CSNP : Le coteau de Baybelle à Roquemont/Site Natura 2000/Propriétaire : M. DE BERTIER/Site : Iarris et Le Marais et les Petits Monts à Fresnoy-la-Rivière/Nouveau site proposé en 2005. Compris dans le périmètre du site NATURA 2000 de la Vallée de l'A

### *Dégradation et menaces*

## Historique et piste d'actions

### *Date d'intégration*

### *Pistes d'actions*

### *Etat d'avancement*

### *Maitre d'ouvrage choisi*



Chemins proposés sur la Communauté de Communes du Pays du Valois

**Circuit : De l'Automne à la Sainte-Marie**

**CREPY EN VALOIS:**

Place de la Gare  
Avenue Paul Pauchet  
Rue Charles de Gaulle  
Rue Vez  
Rue de la Hante  
Rue Saint-Thomas de Canterbury  
Cours du Maréchal Foch  
Cours Minet  
Sente traversant le parc de Geresme  
Route de Pierrefonds  
Rue traversant le Grand Mermont  
Chemin rural n°1 de Mermont à Morcourt  
Chemin rural n°2 de Béthisy à Crépy en Valois  
Route n°332 de Compiègne à Rosoy en Multien  
Chemin de la Poterne  
Chemin Rural de Duvy dit chemin du moulin Picard  
Chemin rural de Duvy à Crépy en Valois dit de Saint Sulpice  
Rue Pierre et Marie Curie  
Rue Sainte Agathe  
Chemin traversant le parc Saint Agathe  
Avenue du Parc  
Avenue de Senlis

*Délibération du conseil municipal en date du 8 décembre 2005*

**FEIGNEUX:**

Voie communale n°6 de Crépy en Valois à Morcourt  
Voie communale N°1 de Béthancourt à Morcourt  
Chemin rural de Rocquigny à Crépy en Valois

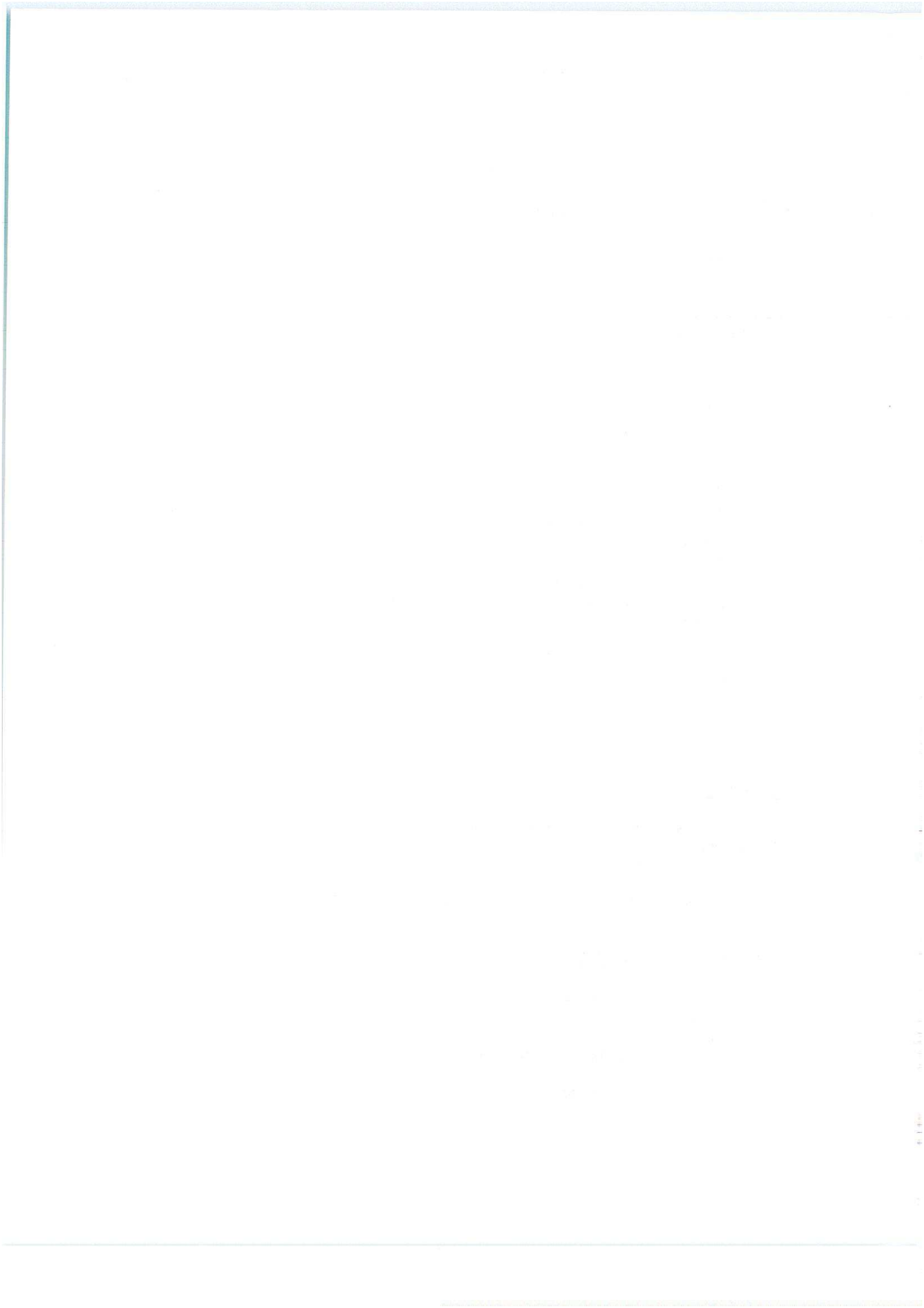
*Délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2006*

**BETHANCOURT EN VALOIS:**

Chemin rural de Rocquigny à Crépy en Valois  
Chemin rural dit d'Hanicourt au Moulin  
Voie communale n°7  
Chemin rural n°2 de Glaignes à Béthancourt

*Délibérations du conseil municipal en date du 3 novembre 2005 et du 6 mars 2008*







ORROUY:

Chemin vicinal ordinaire n°3 de Glaignes

*Délibération du conseil municipal en date du 2 novembre 2005*

GLAIGNES :

Chemin vicinal n°4  
Chemin rural dit de Cervelle  
Chemin du Piège

*Délibération du conseil municipal en date du 5 décembre 2005*

SERY MAGNEVAL:

Chemin des Marronniers (dans Magneval)  
Chemin rural n°2 dit de la Chapelle  
Chemin rural n°17 dit de Sente à Beurre  
Chemin vicinal n°3 dit de Grande Rue de la Montagne du Chauffour  
Chemin vicinal n°2 de Béthisy à Crépy en Valois

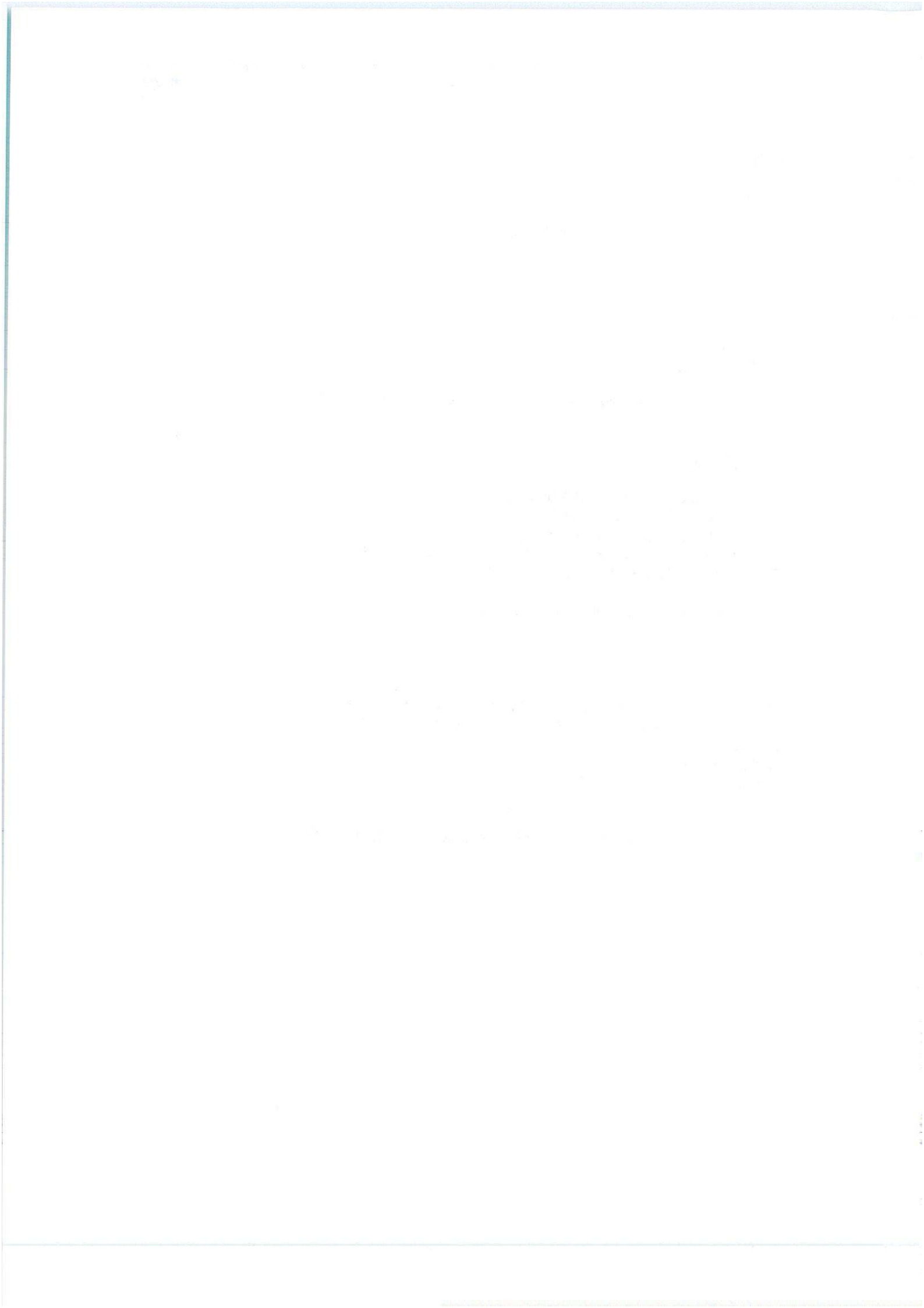
*Délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2005*

DUVY:

Chemin vicinal ordinaire de Duvy à Crépy en Valois dit du Moulin Picard  
Chemin départemental n°116 de Crépy en Valois à Vaudrampont  
Rue des Moulins  
Rue de l'Eglise  
Chemin de Saint-Sulpice

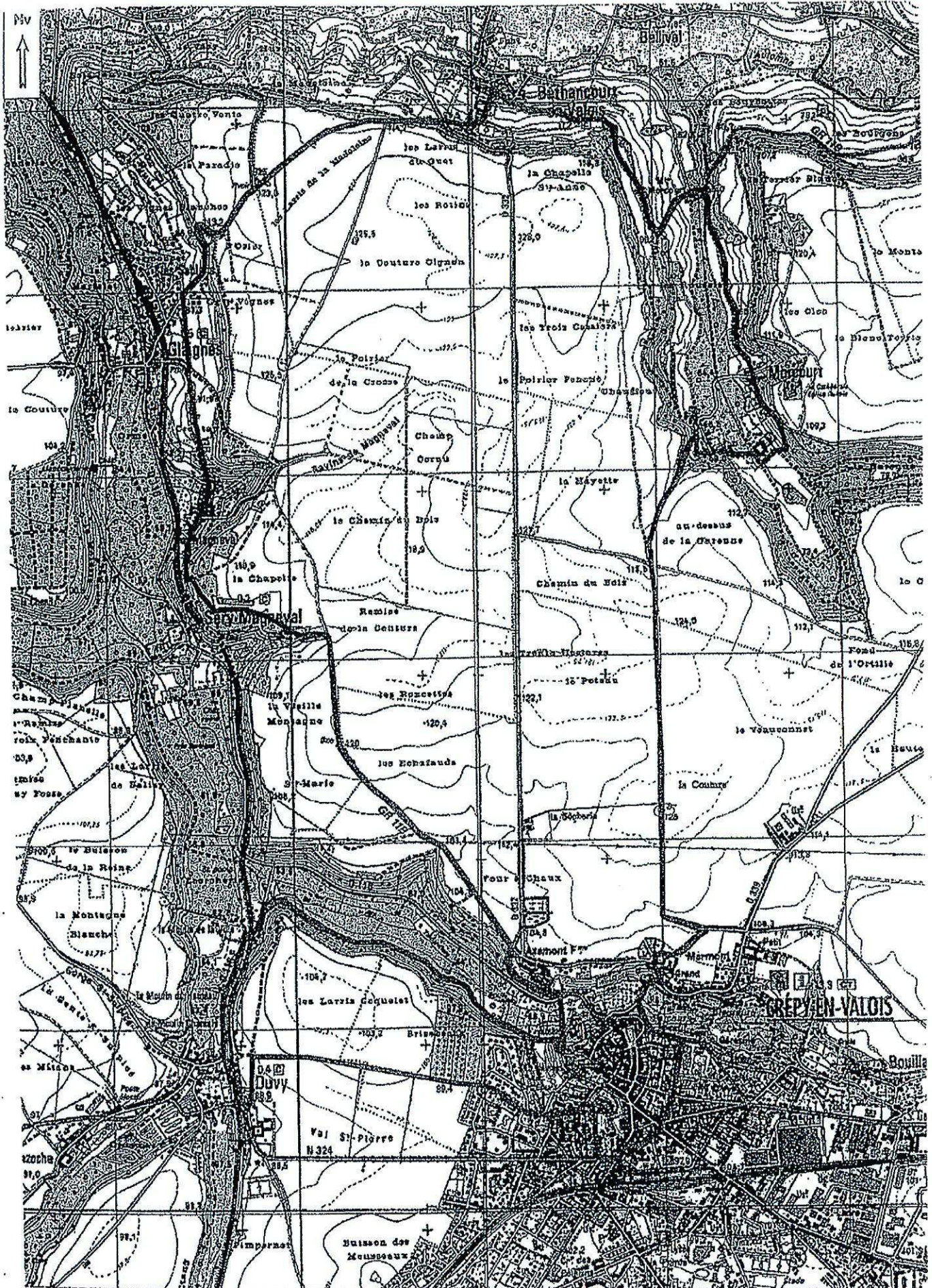
*Délibération du conseil municipal en date du 25 octobre 2005*







**Extrait de la décision III-13 de la commission permanente  
du Conseil général de l'Oise du 4 juillet 2008**



CartoExploreur 3 - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:25000

FRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

500 m

*"De l'Automne à la sainte Marie"*









G.R. 11B SENTIERS DES VALLÉES DE L'AUTONNE et de la SAINTE MARIE







I.G.N 1/50 000 COMPIEGNE - SENLIS

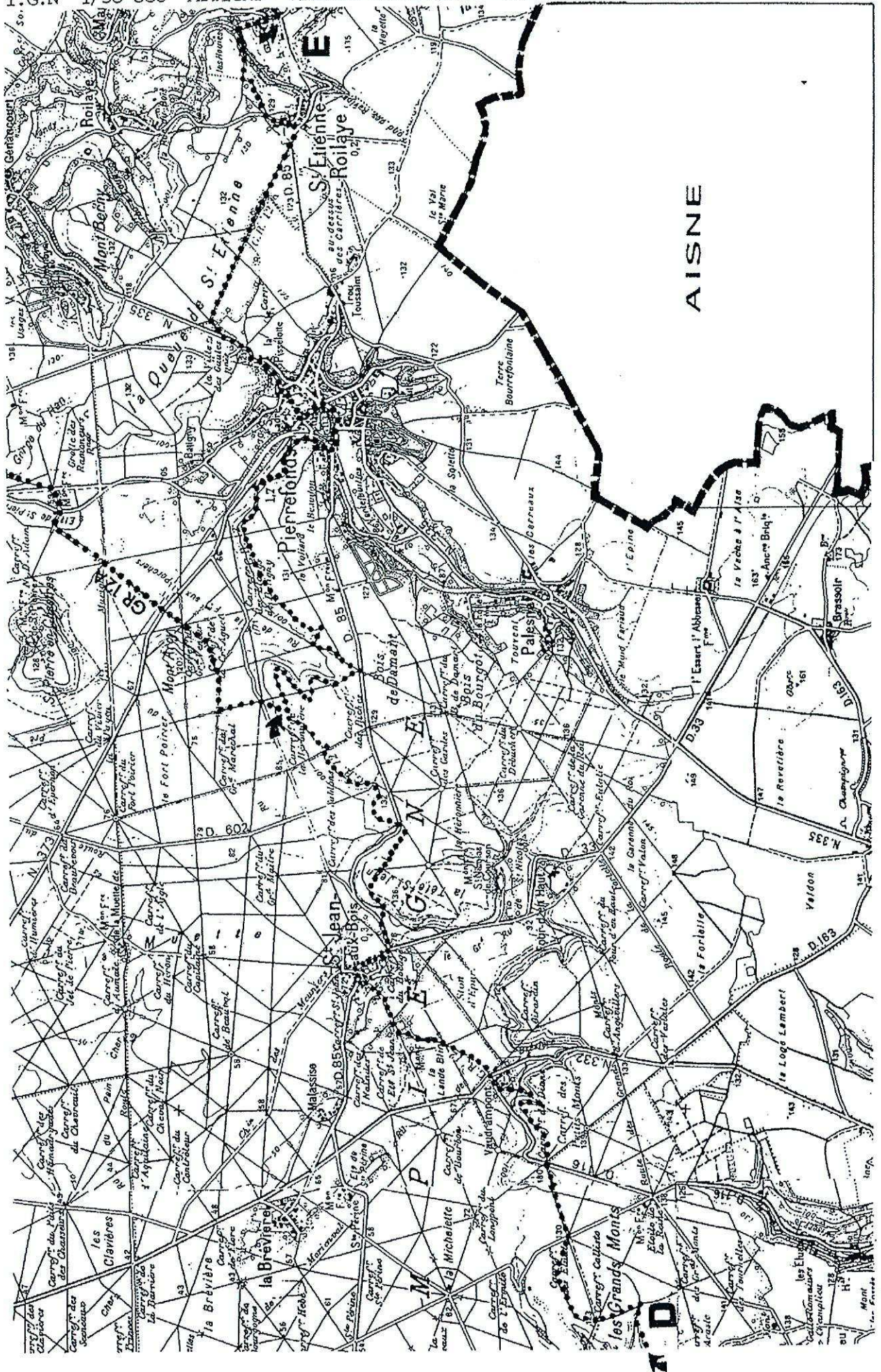








I.G.N 1/50 000 ATTICHY- VILLERS COITTESETS - COMPIEGNE - SENLIS

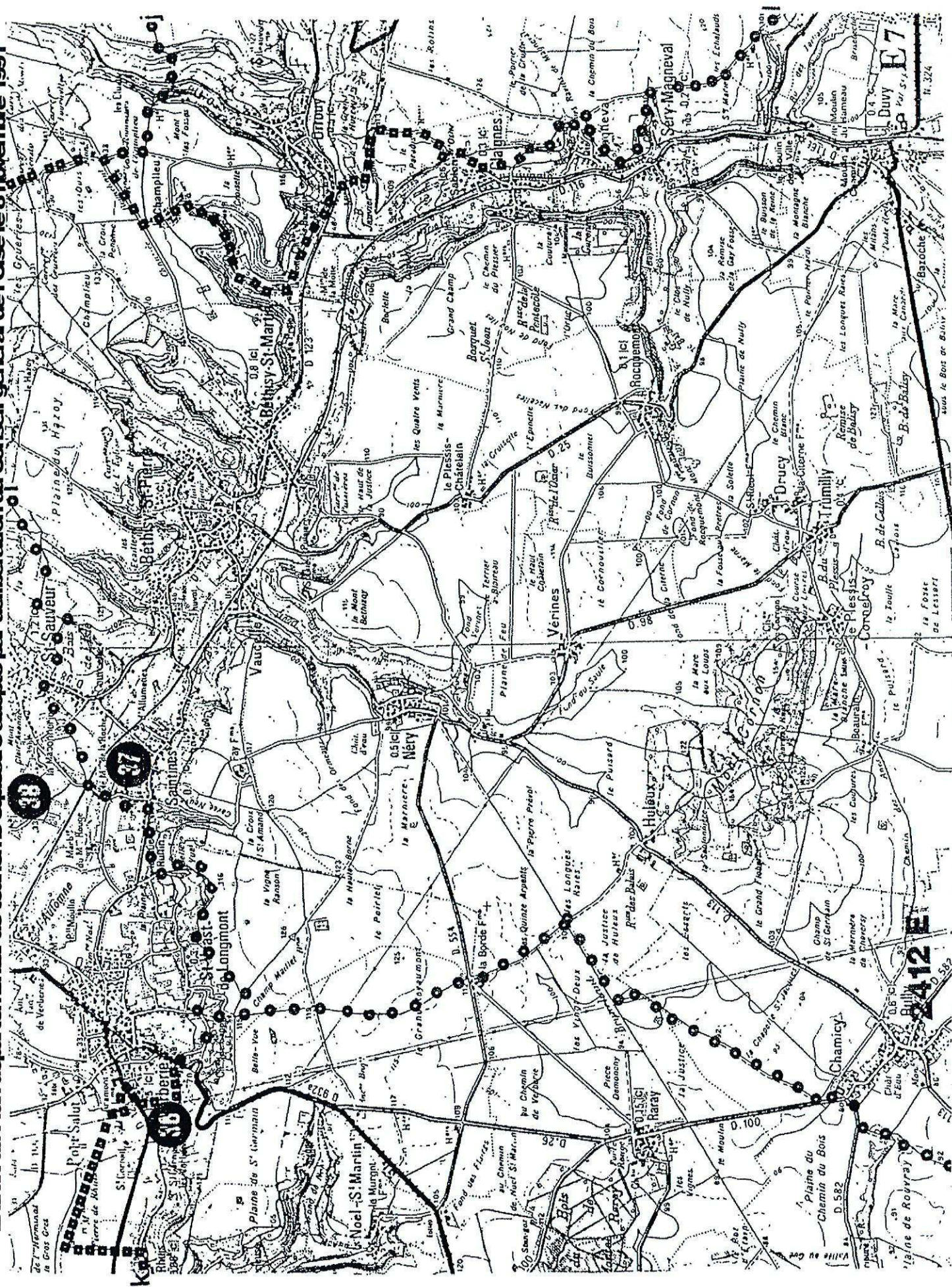








Extrait du Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du Conseil général de l'Oise le 8 novembre 1991



Duy E7

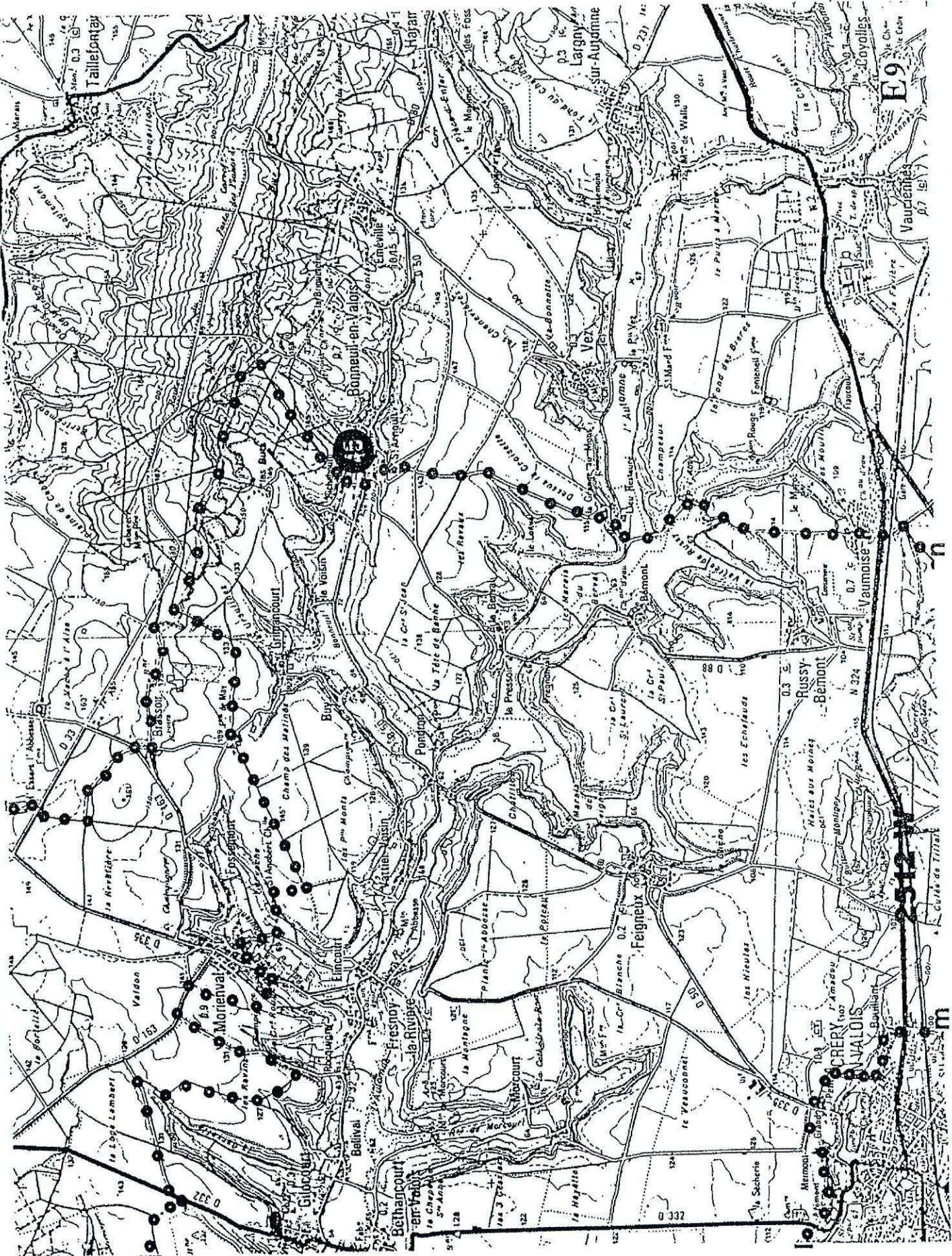
2412 E







Extrait du Plan départemental de tourisme équestre adopté par délibération du Conseil général de l'Oise le 8 novembre 1991



E9

M







**CIRCUIT : Les Ruines de Champlieu**

**BETHISY-SAINT-MARTIN :**

Chemin Rural n° 7, dit Ancien chemin de BETHISY-SAINT-MARTIN à ORROUY  
Chemin Rural dit de la Motte à Donneval

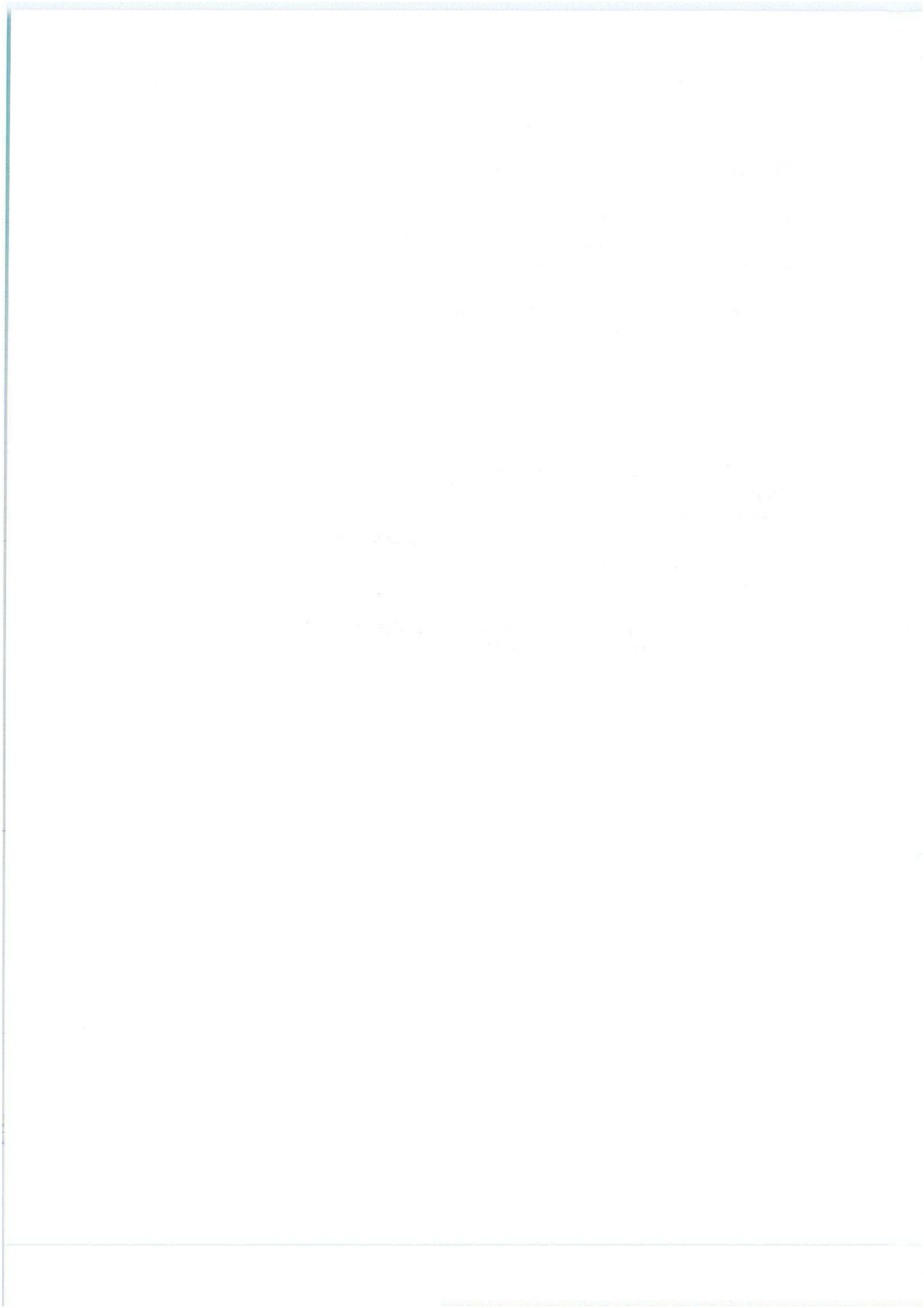
*Délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2001,  
rendue exécutoire le 1<sup>er</sup> février 2001*

**ORROUY :**

Route Départementale n° 116  
Chemin Rural dit BETHISY-SAINT-MARTIN à ORROUY  
Chemin Rural de la Motte  
Chemin Rural dit du Trou Bidet  
Chemin Vicinal Ordinaire n° 1 d'ORROUY à la Forêt de Compiègne  
Chemin rural dit de la Favière  
Rue du Chauffour

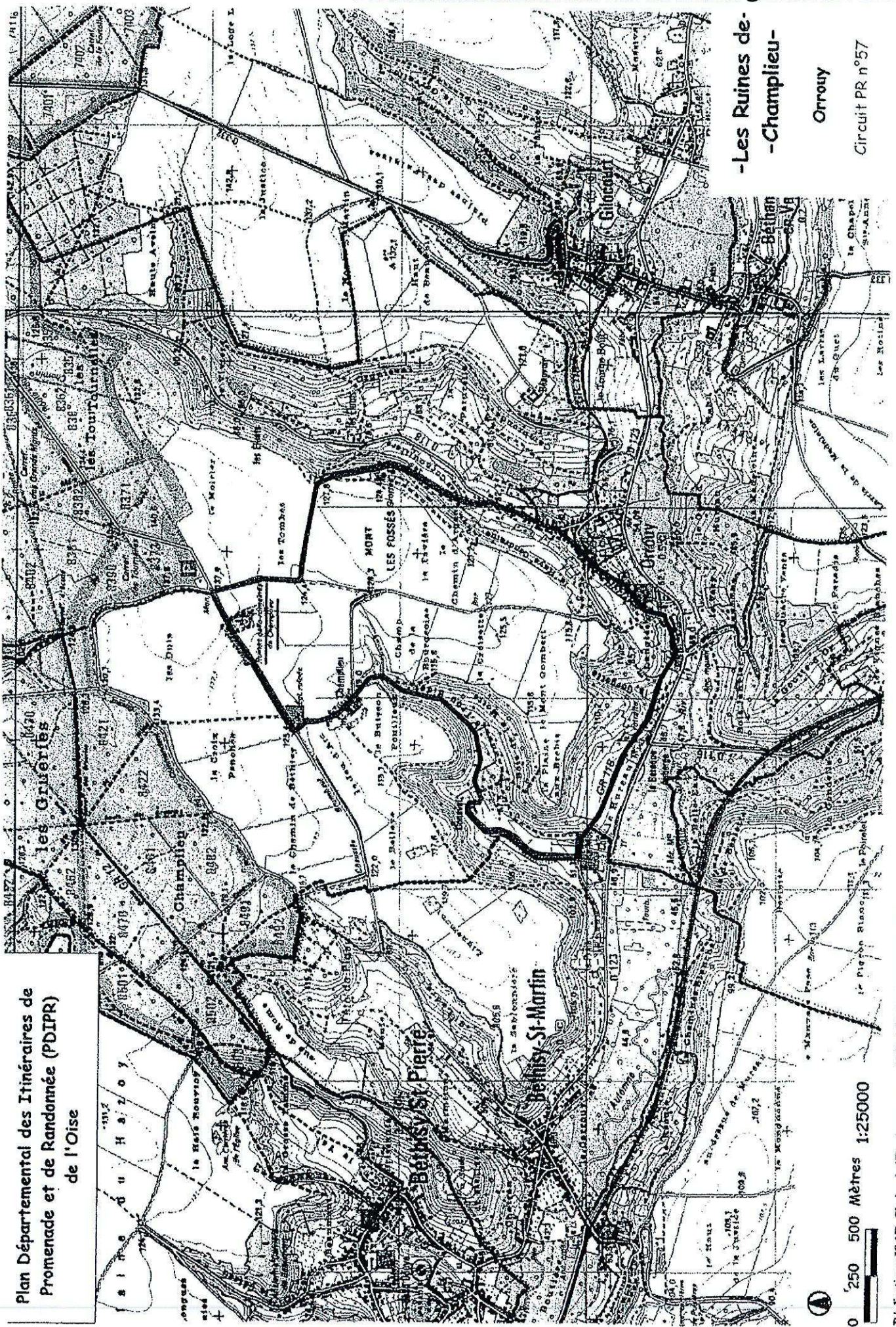
*Délibération du Conseil Municipal en date du 12 janvier 2001,  
rendue exécutoire le 23 janvier 2001*







Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIR) de l'Oise



-Les Ruines de-  
-Champlieu-  
Orrouy  
Circuit PR n°57



0 250 500 Mètres 1:25000



